

COMPTE RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 1^{er} Juillet 2024 à 20h00

Présents : (13/15) Mesdames DELIENNE Brigitte - FAURE Michèle – FAUCHER Danielle - LACOTTE Marie-Claude MALLARD Sophie - VIDAL Aurore

Messieurs GARNAUD Alain – GASPARINE Jacques – LARRATTE Maxime - PRIVAT Pascal - ROUSSARIE Pierre RODRIGUEZ Gilles - SELLAS Stéphane -

Excusées (2) : WARNEZ Fabienne - PELLICO-ROUSSEAU Ludivine

Pouvoir (1) : WARNEZ Fabienne à PRIVAT Pascal

Secrétaire de Séance : Jacques GASPARINE

SUJETS A L'ORDRE DU JOUR

En début de séance Madame le Maire propose à l'assemblée délibérante de rajouter 1 sujet :

❶ Rectification de la délibération 2024/33 du 08 Avril 2024 relative aux taux d'imposition 2024

Le conseil municipal accepte la présentation de ce sujet non prévu à l'ordre du jour

1) APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 Mai 2024

Approbation à l'unanimité

2) TARIF DE CANTINE SCOLAIRE POUR LA RENTREE 2024/2025 + REGLEMENT INTERIEUR (Délibération n°2024/45)

Madame le Maire propose à l'assemblée délibérante de maintenir les tarifs actuels de cantine pour la prochaine rentrée scolaire 2024/2025 et d'adopter le règlement qui s'y rapporte soit :

Enfants : 2.80€ ou 5.10€ (fréquentation occasionnelle avec inscriptions hors délai)

Adultes : 5.30€ ou 7.50€ (inscription de dernière minute)

Tout repas commandé sera facturé

Le conseil municipal après en avoir délibéré vote : POUR : 13+1 pouvoir CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

3) PROJET D'INSTALLATION DE PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES A LA ZONE ARTISANALE + GYMNASSE (Délibération n°2024/46)

Madame le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que la société PHOTOSOL prévoit l'installation de panneaux photovoltaïques sur différents sites de la commune.

Section AV	Parcelle 187	1ha00a70ca	A côté de l'unité d'aménagement
	Parcelle 189	1ha22a60ca	
	Parcelle 188	1ha56a00ca	A côté de la déchetterie
	Parcelle 261	1ha25a71ca	
Section AT	Parcelle 323	0ha52a87ca	Toiture gymnase
	Parcelle 350	0ha53a46ca	

Les trois projets de promesse de baux emphytéotiques présentés par la société PHOTOSOL sont exposés à l'assemblée délibérante.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré vote : POUR :12+1 pouvoir CONTRE : 0 ABSTENTION : 1

4) RAPPORT D'ACTIVITE 2023 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES (Délibération n°2024/47)

La Communauté de Communes Périgord-Limousin a transmis son rapport d'activités 2023.

Ce rapport a été transmis à l'ensemble du conseil municipal pour étude.

Il convient à l'assemblée délibérante de se prononcer sur ce rapport.

Le Conseil Municipal prend acte du rapport d'activités 2023 de la Communauté de Communes Périgord-Limousin.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré vote : POUR : 13+1 pouvoir CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

5) **FONDATION DU PATRIMOINE – PROJET DE COLLECTE DE DONS POUR LA RESTAURATION DE L'EGLISE (Délibération 2024/48)**

Madame le Maire rappelle à l'assemblée délibérante les travaux de restauration intérieure de l'église prévue en 2025.

Madame le Maire informe l'assemblée délibérante de la soumission du projet de collecte de dons auprès de la Fondation du Patrimoine.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré valide la soumission du projet de collecte de dons

POUR : 13+1 pouvoir CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

6) **SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU PROFIT DE L'AMICALE DES SAPEURS POMPIERS (Délibération n°2024/49)**

Madame le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que le 16 Juin 2024, le centre de secours de La Coquille organisait le centenaire de la caserne aux abords de l'Espace Culturel Claude Boyer.

Ce même jour, la commune organisait l'exposition des vieilles voitures aux abords de l'Eglise.

En accord entre les deux organisateurs, l'Amicale des Sapeurs-Pompiers a pris en charge la restauration des exposants des « vieilles voitures » Dimanche 16 Juin 2024 ceci afin de régler par chèque, le jour même, les foods-truck présents.

Pour mémoire, sur cette manifestation communale, la municipalité avait décidé d'offrir la restauration à chaque exposant.

Il convient aujourd'hui de rembourser l'Amicale des Sapeurs- Pompiers commune soit 1750.00€.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré vote : POUR : 13+1pouvoir CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

7) **TAUX D'IMPOSITION 2024 (Modification de la délibération 2024/33 du 08 Avril 2024) (Délibération n°2024/50)**

Madame le Maire rappelle les termes de la délibération 2024/33 du 08 Avril 2024 relatifs aux taux d'imposition 2024.

Il convient de rectifier cette délibération car une erreur s'est glissée dans la rédaction de l'exposé au conseil municipal : il convient de lire « fixer les taux d'imposition 2024 et non 2023 »

La suite de la délibération reste inchangée.

Rappel des Taux de 2023 :

Taxe Foncière (bâti) → 50.80 %

Taxe Foncière (non bâti) → 110.35 %

TAUX 2024 :

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

VOTE pour 2024 les taux suivants :

Taxe Foncière (bâti) → 50.80 %

Taxe Foncière (non bâti) → 110.35 %

Taxe d'habitation (RS) → 13.14 %

Le conseil municipal après en avoir délibéré vote : POUR : 13+1 pouvoir CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Pour information :

❶ La Communauté de Communes a décidé que le Centre de Loisirs sera regroupé sur le site de Jumilhac le Grand dès cet été. Le Centre de La Coquille sera donc fermé.

❷ Mr Dutilleul de Trélissac a transmis un devis *intéressant* relatif aux travaux de réfection de l'église

❸ Lors de la prochaine exposition des « vieilles voitures », un nouveau mode de restauration pourrait être envisagé en raison des problèmes rencontrés cette année. Le désistement au dernier moment de plusieurs foods-truck engagés a généré de longues files d'attente devant les 2 foods-truck restant et occasionnant le mécontentement de plusieurs visiteurs.

- ④ Recrutement de David MARTIN au service technique à compter du 1^{er} Juin
- ⑤ Jeudi 11 Juillet 2024 à 19h30 à la Maison des Associations – Pot et remise de plaques aux sponsors de l'exposition des vieilles voitures
- ⑥ Monsieur Rodriguez rappelle que tout article à transmettre dans le bulletin municipal devra respecter les formats rappelés dans le bulletin de juillet sous peine d'être refusé.
- ⑦ Mardi 25 Juin 2024 Madame Faure et Monsieur Rodriguez ont assisté à une réunion publique à l'initiative de la SNCF
- ⑧ Remerciements de l'ONACVG pour le versement de la subvention communale
- ⑨ Salle municipale derrière la mairie → réflexion sur le choix d'un nom :
Madame Faure propose de la nommer Guy Besse (ancien maire, ancien conseiller général, ancien directeur d'école)
Le conseil municipal valide cette proposition.
Il convient de commander une plaque reprenant les informations précisées ci-dessus.

⑩ **P.L.U.I** (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) :

Madame Faure précise que les résultats communaux doivent être remis début septembre à la Communauté de Communes.

Ceci occasionne un important travail de terrain auquel chacun des élus est invité à participer.

3 dates ont été annoncées : 11 Juillet 2024 – 16 Juillet 2024 – 25 Juillet 2024

Tous ceux qui seront disponibles sont invités à se présenter à la mairie à 14h00.

Rappel du dispositif ERRE (Elu Rural Relais de l'Egalité)

Alain GARNAUD et Sophie MALLARD sont les élus référents

FIN DE SEANCE : 23h00